

Position de la CDEFI en réponse à la consultation publique de la Commission européenne sur les « Possibilités d'apprentissage (mobilité à des fins d'apprentissage) à l'étranger en Europe pour tous »

Contexte

En réponse à une internationalisation accrue de l'enseignement supérieur et à l'exigence même du métier d'ingénieur historiquement ouvert sur le monde, la stratégie internationale des écoles d'ingénieurs françaises s'est développée progressivement et parallèlement à l'évolution du cadre de référence de la Commission des titres d'ingénieur (CTI) qui normalise les formations et le métier d'ingénieur en France. Elle s'est particulièrement accélérée depuis une quinzaine d'années et prend aujourd'hui diverses formes.

L'obtention du diplôme d'ingénieur est conditionnée par la réalisation d'une mobilité internationale d'études ou de stage, et par la maîtrise de l'anglais (niveau B2 obligatoire et niveau C1 conseillé, selon le cadre européen commun de référence pour les langues). Parmi les diplômés 2020 des écoles d'ingénieurs, près de 40 % ont effectué une mobilité de stage et près de 55 % une mobilité d'études durant leurs études.

Cette caractéristique des écoles d'ingénieurs françaises est une preuve de leur capacité à développer de nombreux partenariats internationaux et à se projeter à l'international, par des collaborations avec des entreprises et des établissements d'enseignement supérieur et de recherche étrangers pour des projets de recherche et de formations : accords de mobilité d'échange/de stage, campus délocalisés, accords de doubles diplômes, etc. Ce sont d'ailleurs plus de 400 parcours de double diplôme (obtention du diplôme d'ingénieur français et d'un diplôme d'un établissement étranger) qui sont proposés par les écoles d'ingénieurs françaises, en partenariat avec un établissement européen.

La mobilité internationale, de stage, d'échange ou diplômante, est donc au cœur des actions internationales des écoles d'ingénieurs françaises et représente la « pierre angulaire » de l'acquisition de compétences transversales et interculturelles indispensables à l'exercice du métier d'ingénieur.

Cependant, nous assistons à une diversification et à une complémentarité des expériences internationales. En effet, les multiples crises (sanitaire, socio-économique, écologique, etc.) auxquels nous avons fait ou faisons face, ont permis l'émergence d'autres formes d'internationalisation des parcours de formation avec l'internationalisation dite « à domicile » et/ou « à distance ». La CDEFI a d'ailleurs publié un [document](#) en 2021 sur les enjeux de ces divers modèles d'internationalisation, avec des exemples d'activités pédagogiques reposant sur ces modèles.

Dans ce même contexte, nous assistons également à un retour de l'Europe au premier plan de la stratégie internationale des écoles d'ingénieurs françaises. Elles se sont particulièrement mobilisées sur l'initiative « Universités européennes » puisqu'une trentaine d'entre elles sont

directement impliquées dans neuf universités européennes. Si nous ajoutons les écoles internes aux universités françaises lauréates, ce sont au final plus de 50 écoles d'ingénieurs françaises qui participent aujourd'hui à 25 universités européennes. Certaines d'entre elles sont également associées aux réflexions et travaux en cours sur le diplôme européen, à travers des projets qui ont bénéficié d'un soutien financier de la Commission européenne sur le sujet.

Face aux enjeux sanitaires, sécuritaires, socio-économiques et environnementaux, l'Europe a également l'avantage de proposer des mobilités intra-européennes « sécurisés », de proximité, avec un impact carbone moindre par rapport à une mobilité vers un autre continent.

Cependant, pour renforcer et consolider dans le temps cette dynamique d'internationalisation et d'européanisation des écoles d'ingénieurs françaises, ils existent des marges de manœuvre et des obstacles à lever.

Malgré une augmentation importante des mobilités étudiantes intra-européennes au cours des dernières décennies, notamment grâce au soutien du programme Erasmus +, la mobilité internationale dans l'enseignement supérieur, tant du côté des apprenants que des personnels, n'est pas considérée et soutenue de la même manière sur l'ensemble du continent, créant ainsi des disparités et des déséquilibres de flux pouvant, notamment, mettre en péril des accords de mobilité Erasmus +. En effet, la mobilité internationale étant obligatoire dans les écoles d'ingénieurs, elles sont parmi les établissements d'enseignement supérieur les plus dynamiques en Europe sur la mobilité sortante. En revanche, nous constatons des disparités sur la mobilité entrante. Parmi les apprenants dans les écoles d'ingénieurs françaises, toutes formations confondues, 17 % sont des apprenants étrangers et seulement 2 % sont des apprenants intracommunautaires. Quant aux doubles diplômés de 2020 (d'une école d'ingénieurs française et d'un établissement européen), 1 645 étaient élèves-ingénieurs d'école d'ingénieurs française et 366 provenaient d'établissements européens partenaires.

Par ailleurs, alors que la Commission européenne a défini une stratégie européenne en matière de compétences et déclarée 2023 comme année des compétences, le stage et l'apprentissage – *dual education* –, comme partie intégrante et reconnue des cursus et filière de formation de qualité répondant à des besoins des entreprises, ne sont pas suffisamment développés et appréciés à leur juste valeur en Europe. Dans les écoles d'ingénieurs françaises, chaque élève-ingénieur réalise en moyenne, au cours du cycle ingénieur (bac+3 à bac+5), près de 40 semaines de stages, prioritairement en entreprise, en France ou à l'étranger, qui donnent lieu à la validation de crédits ECTS. Ce sont en outre 16 % des inscrits en formation d'ingénieurs en France qui suivent leur formation par apprentissage (+ 41 % en cinq ans), alternant des périodes en école et en entreprise selon des modalités différentes, et dont l'obtention du diplôme est aussi conditionnée par une période de mobilité à l'étranger. Or, la mobilité internationale des apprentis pose certaines difficultés aujourd'hui, dues à des freins dans la réglementation nationale ainsi qu'à une inexistence et méconnaissance de la notion d'apprentissage dans de nombreux pays européens.

Pour ces raisons, la CDEFI émet des propositions pour renforcer et mieux accompagner la mobilité internationale en Europe de l'ensemble des apprenants et personnels de l'enseignement supérieur européen.

Parmi les orientations et propositions ci-dessous, [certaines d'entre elles](#), ayant vocation à favoriser et faciliter la mobilité internationale des apprenants et des personnels des écoles d'ingénieurs françaises, ont déjà été rendues publiques par la CDEFI à l'occasion de la présidence française de l'Union européenne au cours du premier semestre 2022.

Propositions

- 1- **Promouvoir l'apprentissage comme modèle de formation d'excellence, d'inclusion sociale et d'insertion professionnelle et encourager la mobilité des apprentis** par le biais de :
 - la création d'un statut européen de l'apprenti ;
 - une harmonisation des systèmes juridiques nationaux et de protection sociale en Europe ;
 - une communication renforcée de l'apprentissage auprès des entreprises en Europe.

- 2- **Promouvoir la place et la mobilité de stage dans les formations** par le biais de :
 - un statut européen du stagiaire avec une convention de stage unique en Europe ;
 - une communication renforcée sur la valeur ajoutée du stage et sur le cadre de qualité pour les stages en Europe et sur sa mise à jour prévue dans le courant de l'année 2023, auprès des établissements d'enseignement supérieur et des entreprises en Europe ;
 - un répertoire des entreprises européennes prêtes à accueillir des stagiaires avec les types de stages et conditions d'accueil proposés.

- 3- **Développer le statut d'étudiant-entrepreneur à l'échelle européenne et renforcer le dispositif "Erasmus pour jeunes entrepreneurs"** avec une meilleure communication du dispositif auprès des étudiants et des établissements d'enseignement supérieur.

- 4- **Renforcer les mécanismes incitatifs à la mobilité en proposant des bourses complémentaires Erasmus + :**
 - aux étudiants en situation de handicap ;
 - aux étudiants effectuant une mobilité d'études dans une langue autre que l'anglais afin de renforcer le plurilinguisme en Europe ;
 - aux étudiants effectuant une mobilité diplômante ou double diplômante, de longue durée, dans le but de renforcer l'appartenance et la citoyenneté européenne et de favoriser la mobilité à des fins professionnelles et répondre ainsi aux besoins du marché de l'emploi en Europe.

5- Encourager et valoriser la mobilité des enseignants en Europe :

- valorisation des périodes de mobilité dans les carrières ;
- financement de périodes d'enseignement pluriannuelles dans un ou plusieurs établissements d'accueil en Europe, selon le même modèle que les ERC pour la recherche.

6- Encourager l'utilisation de moyens de transport éco-responsables par le biais de :

- augmentation du complément de bourse Erasmus + pour l'utilisation de moyens de transports plus verts ;
- financement du pass InterRail pour les jeunes en mobilité d'études ou de stage.

7- Ouvrir le champ des possibles sur le financement d'expériences internationales diverses : plus ou moins longues, « à domicile », « à distance », hybrides, etc. avec pour objectif l'acquisition de langues étrangères et de compétences interculturelles.